



Remoulins, le 19 septembre 2023.

Le Président

A

**Mesdames, Messieurs les conseillers
communautaires**

Affaire suivie par : Gaëtan MALOSSE
Service juridique
g.malosse@cc-pontdugard.fr
Réf : PP/FS/GM/CC-25.09.2023

OBJET : Convocation Conseil communautaire

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes qui aura lieu le :

**Lundi 25 septembre 2023 à 18 heures 30 minutes
Salle Eugène Lacroix
30390 ARAMON**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Pierre PRAT



POUVOIR

Je soussigné
donne pouvoir à
- **de me représenter à la réunion du Conseil de la Communauté de Communes**
convoqué pour le à heures
- **d'émettre tous votes et signer tous documents.**
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.
Fait à, le..... (Signature)

ORDRE DU JOUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 25 septembre 2023 à 18h30 - Salle Eugène Lacroix - Aramon

Election d'un secrétaire de séance en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	
Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 19 juin 2023	
Compte rendu des décisions du Président en application de l'article L. 5211-10 du CGCT	
Compte rendu des délibérations du Bureau communautaire en application de l'article L. 5211-10 du CGCT	
Rapporteur	ADMINISTRATION GENERALE
Pierre PRAT	DE-2023-046 PCAET - Protocole d'accord transactionnel
Pierre PRAT	DE-2023-047 Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2023
Pierre PRAT	DE-2023-048 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2023 Modalités de répartition du prélèvement
Pierre PRAT	DE-2023-049 Communication sur le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes du Pont du Gard
Pierre PRAT	DE-2023-050 Convention – Application de la théorie d'imprévision – Accord-cadre à bon de commandes relatif à la fourniture de repas en liaison froide
Pierre PRAT	DE-2023-051 Augmentation du capital social de la SPL 30 et modification des statuts-Autorisation donnée au représentant de la collectivité de voter favorablement aux résolutions d'Assemblée Générale Extraordinaire en vue de l'augmentation du capital social et des modifications des statuts
Rapporteur	FINANCES
Olivier SAUZET	DE-2023-052 Taxe sur les surfaces commerciales 2024 : Fixation du coefficient multiplicateur
Olivier SAUZET	DE-2023-053 Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024
Olivier SAUZET	DE-2023-054 Décision modificative n° 2023-02 Budget principal 2023
Rapporteur	RESSOURCES HUMAINES
Fabrice FOURNIER	DE-2023-055 Mise à jour du tableau des effectifs
Fabrice FOURNIER	DE-2023-056 Mise à jour de la participation à la protection sociale en matière de santé
Rapporteur	COMMANDE PUBLIQUE-MUTUALISATION
Thierry ASTIER	DE-2023-057 Convention - Constitution d'un groupement de commandes – Marchés publics relatifs à la fourniture de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle (EPI) et de chaussures de sécurité
Rapporteur	AGRICULTURE
Thierry ASTIER	DE-2023-058 Fixation de tarifs pour la vente de sacs « Consommez Local »
Rapporteur	DECHETS
Didier GILLES	DE-2023-059 Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur une étude de la stratégie déchets
Didier GILLES	DE-2023-060 Communication sur le rapport d'activité 2022 du SICTOMU
Didier GILLES	DE-2023-061 Communication sur le rapport d'activité 2022 du SMICTOM Rhône Garrigues
Didier GILLES	DE-2023-062 Retrait de la commune de Sauveterre du SMICTOM Rhône Garrigues